

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 17 février 2025

SIVAP
eau & assainissement



Syndicat Intercommunal
Val d'Anzieux Plaineux

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

N° 25-02-01

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

COMMUNE DE RIVAS- TRAVAUX
DE REMPLACEMENT DES RESEAUX
D'EAU POTABLE DANS L'EMPRISE
DU ROND-POINT ET DES
AMENAGEMENTS DE VOIRIES

PROJETES de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250217-CS25-02-01-DE

Approuvé certifié exécutoire
APPROBATION DU DOSSIER DE

Décret en préfecture le 21/02/2025
CONSULTATION DES ENTREPRISES

Publication : 21/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(s) excusé(s) représenté(s)

PERCET Serge- Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent – Cuzieu

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

OULION Emmanuel- Marclopt

PHILIPPE Marie-France- Rivas

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
- Trésorerie de Saint Galmier -----
- B INGENIERIE
- Commune de Rivas

Secrétaire élu (e) pour la session

ROCHETTE Georges

OBJET : COMMUNE DE RIVAS- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE DANS L'EMPRISE DU ROND-POINT ET DES AMENAGEMENTS DE VOIRIES PROJETES - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Président présente le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux sur les réseaux d'eau potable Rue du Bourg et Rue de la Loire situés sur la commune de Rivas, établi par le bureau B Ingénierie.

Les travaux consistent à remplacer les réseaux d'eau potable pour un estimatif de 90 212.00 € HT.

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'études B Ingénierie le 12 juillet 2021 sur un taux de rémunération de 5.00 % soit un montant arrêté de 4 510.60 €.

Le dossier de consultation des entreprises est soumis à l'avis des membres du comité syndical.

Où et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✳ Approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé, et le montant estimatif des travaux et des frais tels que présentés ci-dessus,
- ✳ Disent que des crédits sont prévus aux budgets Eau 2025,
- ✳ Chargent M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre d'une procédure restreinte,
- ✳ Précisent que seules les entreprises CHOLTON, LMTP, SADE et COLAS TPCF seront consultées,
- ✳ Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ✳ Autorisent M. le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y réfèrent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 18 février 2025

Le Président,

Jacques LAFFONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250217-CS25-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2025

Publication : 21/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance
Georges ROCHETTE